



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0368

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Voeu présenté par les groupes Les Ecologistes, Socialistes, la gauche sociale, et écologique et apparentés, Communiste et républicain, Métropole insoumise, résiliente et solidaire et Métropole en commun

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020

Délibération n° 2020-0368

commission principale :

objet : **Vœu présenté par les groupes Les Ecologistes, Socialistes, la gauche sociale, et écologique et apparentés, Communiste et républicain, Métropole insoumise, résiliente et solidaire et Métropole en commun**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 décembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Considérant qu'en application de l'article 27 du règlement intérieur du Conseil :

"Le Conseil de la Métropole peut émettre des vœux sur tout objet d'intérêt métropolitain. Il peut également émettre des motions dans le cadre des compétences de la Métropole de Lyon.

Les vœux ou motions sont des expressions d'opinions qui :

- ne présentent ni caractère décisive, ni engagement juridique ou financier pour la Métropole ;
- ne sauraient former mise en demeure ou injonction vis-à-vis de l'exécutif de la Métropole.

Tout projet de vœu ou de motion doit être écrit, signé et déposé à la direction des assemblées et de la vie de l'institution cinq jours francs au moins avant la séance du Conseil en vue de laquelle il est transmis, sauf cas d'urgence appréciée par le Conseil.

La recevabilité du projet de vœu ou de motion est appréciée par le président ou son représentant en conférence des présidents.

La conférence des présidents enregistre les temps de parole demandés en vue de la mise en discussion du projet de vœu ou de motion.

L'auteur du projet de vœu ou de motion peut demander à le soumettre au vote du Conseil. L'opportunité de la mise aux voix est laissée à l'appréciation du président du Conseil de la Métropole qui peut, notamment, renvoyer le dossier pour examen par une ou plusieurs des commissions thématiques visées à l'article 29."

Considérant que les groupes Les Ecologistes, Socialistes, la gauche sociale, et écologique et apparentés, Communiste et républicain, Métropole insoumise, résiliente et solidaire et Métropole en commun, ont déposé à la direction des assemblées et de la vie de l'institution, le 9 décembre 2020, le projet de vœu ci-après annexé et intitulé : "Vœu relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Métropole de Lyon et des communes membres ;

Considérant que ledit projet de vœu a été examiné lors de la Conférence des Présidents du 10 décembre 2020 ;

Vu le projet de vœu ci-après annexé ;

Vu l'accord de la proposition d'amendement déposée par le groupe Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société civile, tentant à modifier le projet du vœu comme suit :

"1. Compléter le titre ainsi

Amendement au vœu relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Métropole de Lyon et des communes membres.

2. Sur le point 2, compléter ainsi :

- Considérant que la Métropole de Lyon doit faire face à une minoration... ; qu'il en est de même pour les communes membres

3. Sur le point 5, compléter ainsi :

- Considérant que la Métropole de Lyon ne devrait recevoir de l'Etat... ; que les communes ne percevront pas non plus de compensation exceptionnelle

4. Sur le point 6, compléter ainsi :

- Considérant que le projet de loi de finances pour 2021... mesure visant à aider les métropoles ou les communes à faire face...

5. Dans les conclusions :

Compléter et modifier ainsi :

- Qu'afin que la Métropole de Lyon et les communes membres puissent, d'une part disposer d'une capacité d'autofinancement à même de leur permettre de s'engager dans le plan de relance ...

Pour la Métropole de Lyon, garantisse le maintien d'un montant 2021 de CVAE..."

DELIBERE

Approuve :

a) - la proposition d'amendement déposée par le groupe Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société civile,

b) - le vœu présenté par les groupes Les Ecologistes, Socialistes, la gauche sociale, et écologique et apparentés, Communiste et républicain, Métropole insoumise, résiliente et solidaire et Métropole en commun, et intitulé : " Vœu relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Métropole de Lyon et des communes membres".

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.